

mande, nous, dans 25 ou 30 ans, ce qu'on fera avec ces problèmes-là, quand les slogans des deux grands partis du Québec sollicitent les suffrages, l'un pour un Québec plus fort et l'autre pour Québec d'abord.

Il n'est même plus question du Canada. C'est Québec d'abord. Dans 20 ans d'ici, on dira: le Canada dehors. C'est cela qui s'en vient, si on ne fait pas quelque chose pour corriger la situation. Donc, monsieur le président, je répète. Je veux un ministère de l'Immigration distinct de celui de la Main-d'œuvre.

Deuxièmement, je suggère une conférence nationale sur le problème de l'immigration afin de faire en sorte que, d'abord, on fortifie les minorités françaises qui sont dans les provinces extérieures à celle de Québec et que, deuxièmement, on puisse faire en sorte que tous les immigrants qui viennent au pays s'intéressent aux deux cultures.

Hier, j'étais à Saint-Célestin, dans le comté de Nicolet, monsieur le président. Je termine là-dessus. J'étais à Saint-Célestin, dans le comté de Nicolet où un ancien député conservateur est candidat. Voyez-vous un Canadien français qui lâche Ottawa. Les Canadiens français deviennent de moins en moins intéressés à Ottawa.

Il y a un problème beaucoup plus sérieux que vous ne le croyez. Je rencontre là un immigrant qui ne parlait que le français. J'ai dit: Pourquoi n'apprenez-vous pas l'anglais pour être bilingue?

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** Le député, j'en suis sûr, se rend compte que ses remarques n'ont aucun rapport avec le principe du bill dont nous sommes saisis.

[Français]

**M. Choquette:** Merci de vos observations et je termine sur ceci. C'est un immigrant que je rencontrais hier qui ne parlait que le français. Il m'a fait penser ceci: il nous faut un ministère de l'Immigration distinct, non seulement pour fortifier les minorités françaises ici à l'extérieur du Québec, mais deuxièmement, pour initier tous les immigrants à cette mentalité dorénavant nouvelle dans le Québec et le Canada que notre pays est vraiment biculturel, bilingue et biethnique et que tous les immigrants, les gens de langue anglaise, disent: vous voulez vous assimiler à la culture anglaise, aussi intéressez-vous un peu au français parce qu'il y en a six millions qui parlent français.

Je rencontre mon immigrant hier qui ne parlait que le français. J'ai dit: vous devriez vous intéresser un peu à l'anglais parce que dans le Canada, il y a beaucoup d'Anglais.

[M. Choquette.]

On les aime les Anglais et on respecte les Canadiens d'expression anglaise. On veut un Canada authentiquement canadien, où les deux cultures, les deux langues et les deux races ont les mêmes droits, le même respect, les mêmes privilèges. Comme cela, on va battre, écraser et répudier à tout jamais cette doctrine fausse et hérétique du séparatisme.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** Le député de Greenwood a la parole.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je ne chercherai pas à suivre le député de Lotbinière (M. Choquette) dans les voies agitées où il a conduit le débat. Je retournerai au sujet plus positif du bill dont la Chambre est saisie.

**M. Choquette:** Vous avez toujours été muet dans cette Chambre.

**M. Brewin:** Je puis assurer au député qu'en une autre occasion, je serai heureux de discuter la question avec lui.

Monsieur l'Orateur, ce bill me rappelle l'histoire du vicaire auxiliaire à qui, au déjeuner, on avait servi un œuf de qualité douteuse et lorsque sa femme lui a demandé si le repas était excellent, il a répondu qu'il était excellent en partie. Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de commenter certaines parties douteuses de cette mesure, tout en reconnaissant que certaines parties sont bonnes et sans essayer de juger la mesure dans son ensemble. Dans mon intervention, je n'entrerai pas dans des commentaires sur les personnalités des ministres qui, soit maintenant, soit dans l'avenir ou dans le passé récent, ont occupé ou occuperont probablement les différents ministères proposés dans cette réorganisation. Si je le fais, c'est parce que cette réorganisation durera probablement plus longtemps que la compétence ou l'incompétence, si possible, des ministres en cause.

Certes, la norme de n'importe quel projet de réorganisation doit être de savoir s'il accroîtra l'efficacité du gouvernement dans les tâches urgentes auxquelles il fait face. Il est bien évident qu'il a des tâches urgentes et variées. Je persiste à croire que c'est une très grave erreur que de faire relever la Gendarmerie royale du Canada du ministère du Solliciteur général. Le projet laisse au ministre de la Justice et procureur général, qui est le même homme, l'entière responsabilité de l'application de la loi. C'est une vaste responsabilité qui exige une collaboration aussi étroite que possible avec la force poli-